



MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, le 25 mai 2026 à 20h00.

Présents	Le Maire :	Tom Arnold
	Les conseillères :	Manon Jutras Natalia Czarnecka
	Les conseillers :	Carl Woodbury Deis Fillion Patrice Deslongchamps Daniel Gauthier
	Le Directeur général :	François Rioux

1. Ouverture de la séance

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 20h03 par M. Tom Arnold, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge. Le Directeur général, Monsieur François Rioux, est présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2. Renonciation à l'avis de convocation

Considérant que l'article 157 du Code municipal permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent :

Il est, par conséquent, résolu unanimement de renoncer à cet avis de convocation.

2026-05-176

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Fillion et **résolu** que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-05-177

4. Imposition de mesures disciplinaires à deux employés municipaux

CONSIDÉRANT des gestes et/ou des comportements répréhensibles commis par deux employés municipaux (Employé 009 et 197);

CONSIDÉRANT le rapport et recommandation fait par Directeur général et Greffier-trésorier au conseil municipal;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Fillion et **résolu** à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

- **QUE** le conseil municipal mandate le Directeur général pour imposer trois (3) jours de suspension sans solde aux deux employés municipaux (employé 009 et 197), ainsi que de leur remettre une copie conforme de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-05-178 **5. Levée de la séance**

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Gauthier et **résolu** que la présente séance soit levée à 20h06.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Je soussigné, Tom Arnold, Maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par la Loi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Tom Arnold
Maire

François Rioux
Directeur général et Greffier-
trésorier